conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

beko Clean & Polish

Date de révision: 05.04.2024 Code du produit: 299 47 x50 Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

beko Clean & Polish

UFI: 6QQE-X9TC-8S28-8JTC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produits de nettoyage abrasifs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: beko Group AG
Rue: Agathafeld 22
Lieu: CH-9512 Rossrüti
Téléphone: +49 (0) 9091/90898-0

.9 (0) 9091/90898-0 Téléfax: +49 (0) 9091/90898-29

e-mail: info@beko-group.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse, Kurzwahl: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Fettalkoholpolyglykolether

Sulfonsäure, C14-17-sek. Alkan, Natriumsalz

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

2.3. Autres dangers

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

beko Clean & Polish

Date de révision: 05.04.2024 Code du produit: 299 47 x50 Page 2 de 11

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité	
	N° CE	Nº Index	N° REACH		
	Classification (Règlement (CE) nº 1	272/2008)			
77-92-9	acide citrique			10 - < 15 %	
	201-069-1	607-750-00-3			
	Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H319 H335				
127036-24-2	036-24-2 Fettalkoholpolyglykolether			5 - < 10 %	
	Eye Dam. 1; H318				
97489-15-1	Sulfonsäure, C14-17-sek. Alkan, Natriumsalz				
	307-055-2		01-2119489924-20		
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H412		I318 H412		
68855-56-1	55-56-1 Lauryl/Myristyl Alcohol			0,1 - < 0,5 %	
	272-490-6		01-2119485976-15		
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de conc	entrations spécifiques, facteurs M et ETA	
77-92-9	201-069-1	acide citrique	10 - < 15 %
	dermique: DL5	0 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5400 mg/kg	
127036-24-2		Fettalkoholpolyglykolether	5 - < 10 %
	par voie orale:	ale: DL50 = 2001 mg/kg	
97489-15-1	307-055-2	Sulfonsäure, C14-17-sek. Alkan, Natriumsalz	3 - < 5 %
	dermique: DL5	dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 500-2000 mg/kg	
68855-56-1	8855-56-1 272-490-6 Lauryl/Myristyl Alcohol		0,1 - < 0,5 %
	dermique: DL5	0 = 2001 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	

Étiquetage du contenu conformément au ORRChim

5% - < 15% agents de surface non-ioniques, < 5% agents de surface anioniques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

beko Clean & Polish

Date de révision: 05.04.2024 Code du produit: 299 47 x50 Page 3 de 11

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

beko Clean & Polish

Date de révision: 05.04.2024 Code du produit: 299 47 x50 Page 4 de 11

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de nettoyage abrasifs

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
77-92-9	Acide citrique (inhalable)	-	2		VME 8 h	
		-	4		VLE courte durée	
1344-28-1	Aluminiumoxyde (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
1344-28-1	Aluminium oxyde	Aluminium (/g créatinine)	50 μg/g	U	С

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Substance			
DNEL type	DNEL type		Effet	Valeur
97489-15-1	Sulfonsäure, C14-17-sek. Alkan, Natriumsalz			
Salarié DNEL,	aigu	dermique	local	2,8 mg/cm²
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	35 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	local	2,8 mg/cm²
Consommateu	r DNEL, aigu	dermique	local	2,8 mg/cm²
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique		3,57 mg/kg p.c./jour
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	12,4 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	7,1 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	local	2,8 mg/cm²

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Substance	
Milieu environ	nemental	Valeur
97489-15-1	97489-15-1 Sulfonsäure, C14-17-sek. Alkan, Natriumsalz	
Eau douce		0,04 mg/l
Eau douce (re	ejets discontinus)	0,06 mg/l
Eau de mer		0,004 mg/l
Sédiment d'eau douce		9,4 mg/kg
Sédiment marin		0,94 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		600 mg/l
Sol		9,4 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

beko Clean & Polish

Date de révision: 05.04.2024 Code du produit: 299 47 x50 Page 5 de 11





Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Caoutchouc butyle (0,7 mm) Temps de pénétration >480 min.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide Couleur: blanc

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: Cette information n'est pas disponible.

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

non déterminé
100 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: non applicable Limite inférieure d'explosivité: Aucune donnée disponible Limite supérieure d'explosivité: Aucune donnée disponible Point d'éclair: >180 °C Température d'auto-inflammation: Aucune donnée disponible Température de décomposition: non applicable pH-Valeur (à 20 °C): 2,5 (100%) Viscosité cinématique: 660 mm²/s

(à 20 °C)

Hydrosolubilité: facilement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pression de vapeur:

Densité (à 20 °C):

Densité de vapeur relative:

non déterminé
23 hPa
1,3 g/cm³
non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

beko Clean & Polish

Date de révision: 05.04.2024 Code du produit: 299 47 x50 Page 6 de 11

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable gaz: non applicable

Propriétés comburantes Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:non déterminéTeneur en corps solides:non déterminéViscosité dynamique:1000 mPa·s

(à 20 °C)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

ETAmél calculé

ATE (orale) 13888,9 mg/kg

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

beko Clean & PolishDate de révision: 05.04.2024Code du produit: 299 47 x50Page 7 de 11

Toxicité aiguë

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
77-92-9	acide citrique					
	orale	DL50 mg/kg	5400	Maus		
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Ratte		
127036-24-2	Fettalkoholpolyglykolethe	r				
	orale	DL50 mg/kg	2001	Rat		
97489-15-1	Sulfonsäure, C14-17-sek	. Alkan, Natriu	umsalz			
	orale	DL50 mg/kg	500-2000	Ratte		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Maus		
68855-56-1	Lauryl/Myristyl Alcohol					
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	2001	Rat		

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

beko Clean & Polish Code du produit: 299 47 x50

Page 8 de 11

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
77-92-9	acide citrique						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	440 mg/l	96 h	Leuciscus idus melanotus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1535	48 h	Daphnia magna		
127036-24-2	Fettalkoholpolyglykolethe	r					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	2 mg/l	96 h	Danio rerio		
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	100		Boue activée	oecd 203	
97489-15-1	Sulfonsäure, C14-17-sek	. Alkan, Natr	iumsalz				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	5,5 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)	ECHA	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>61 mg/l	72 h	Desmoesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	9,81	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,85	28 d	Oncorhyncus mykiss		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,36	22 d	Daphnia magna		
68855-56-1	Lauryl/Myristyl Alcohol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1-10	96 h	Tête de boule	DIN EN ISO 7346-2	
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	>100		Pseudomonas putida	OECD 209	

12.2. Persistance et dégradabilité

Date de révision: 05.04.2024

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance					
	Méthode	Valeur	d	Source		
	Évaluation		•			
127036-24-2	Fettalkoholpolyglykolether					
	OECD 301 E	91	28			
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
97489-15-1	Sulfonsäure, C14-17-sek. Alkan, Natriumsalz					
	OECD 301 B	78%	28			
	biologisch leicht abbaubar					
	OECD 301 E	89%	28			
	biologisch leicht abbaubar					
	OECD 301 E	96,2	34			
	biologisch leicht abbaubar	-				
68855-56-1 Lauryl/Myristyl Alcohol						
	OECD 301 A-F	70%	28			
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

	beko Clean & Polish	
Date de révision: 05.04.2024	Code du produit: 299 47 x50	Page 9 de 11

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
77-92-9	acide citrique	-0,12

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

200129

Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110

Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

beko Clean & Polish

Date de révision: 05.04.2024 Code du produit: 299 47 x50 Page 10 de 11

DANGEREUX POUR

Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

	<u> </u>
Classification	Procédure de classification
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

beko Clean & Polish

Date de révision: 05.04.2024 Code du produit: 299 47 x50 Page 11 de 11

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)